



Accident Conduite sous alcool

Par **Mitch26**, le **04/02/2018** à **01:52**

Bonjour,

J'ai fait un accident sous alcool. J'ai percuté un muret ainsi qu'une voiture stationnée. J'ai donc une suspension de permis de 6 mois. Ma voiture part à la casse. L'expert doit passer dans 3 semaines sachant que je suis au tiers. Que dois-je faire ? Déclaration suspension de permis ? Quelles sont les suites ?

Merci.

Par **Mitch26**, le **04/02/2018** à **19:14**

Merci pour cette réponse. Que dois-je faire concernant la déclaration de la suspension de permis et de la conduite sous emprise d'alcool envers l'assurance sachant que mon véhicule part à la casse et que je ne vais donc pas en rassurer un sous peu ? Dois-je impérativement le déclarer ? Qu'est-il le mieux à faire ?

Cordialement

Par **Mitch26**, le **07/02/2018** à **20:14**

Je viens de recevoir à remplir et renvoyer une attestation sur l'honneur que je dois signer. Il est mentionné la non conduite sous l'emprise d'alcool etc... Que dois-je faire ? Merci

Par **chaber**, le **07/02/2018** à **20:18**

bonjour

[citation]Je viens de recevoir à remplir et renvoyer une attestation sur l'honneur que je dois signer. Il est mentionné la non conduite sous l'emprise d'alcool etc... Que dois-je faire ?[/citation]dire la vérité: suspension de 6 mois pour conduite sous l'emprise d'alcool.

Les assureurs disposent des moyens de vérifier votre déclaration sur l'honneur

Par **Mitch26**, le **07/02/2018** à **20:40**

Très bien, merci pour la réponse.